

VENDOME LE 16 OCTOBRE 1947

LE COMITE DIRECTEUR DE L'U.S.V.

à

Monsieur BOULAY PRESIDENT DU P. L. V.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24/9 en laquelle vous dénonciez les conditions actuelles de prêt de votre stade dont l'expiration se trouve située en juin 1948.

En main également votre lettre du 29/9 nous fournissant les noms de vos délégués à l'U.S.V.

Notre Comité directeur réuni, à seule fin d'examen de vos deux missives, estime qu'en l'occurrence, il y a deux affaires distinctes et qu'il convient de procéder en premier lieu par celle la plus importante, puisque nous sommes en principe d'accord comme vous le savez sur la seconde.

Nous ne voulons voir dans votre dénonciation des conditions actuelles de prêt de votre stade que votre désir d'éclaircir au plutôt une situation qui ne peut que scouder d'une façon plus solide et définitive la fusion des deux Sociétés.

Si comme nous l'espérons vos propositions raisonnables permettent à l'U.S.V. de les accepter, ses dirigeants pourront sans doute travailler avec des perspectives d'avenir meilleur : d'autre part " Les Canards " lancés autour de cette question auront les ailes coupées ce qui purifiera l'atmosphère. Nous connaissons déjà quelques uns de vos nouveaux délégués que nous accueillerons avec plaisir.

Quelques mois restent maintenant à courir pour l'utilisation de votre stade et notre Comité Directeur estime qu'il serait préférable de faire tout de même un plus gros effort de représentation à l'U.S.V. non pas par le nombre de vos délégués mais par une personnalité représentative de votre Société.

Nous n'attendons pas par ce fait un choc psychologique dont nous n'avons pas besoin : mais nous estimons que le renouvellement d'utilisation du stade, primo, et ce qui précède, secundo, ne peuvent être considérés que comme fondation solide aux bons rapports de travail en commun dont le seul but est l'amélioration du Sport à

LE COMITE DIRECTEUR DE L'U.S.V.

.....

VENDOME, à condition naturellement que cette intention soit la vôtre
Vous voudrez bien par conséquent nous informer si les conditions de
renouvellement de location du stade peuvent être élaborées immédiate-
ment.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président,
nos salutations distinguées.

Monsieur le Président

Nous avons l'honneur de vous adresser réception
de votre lettre en date du 10/10/48 en laquelle vous déclarez les conditions de
location de votre stade dont l'expiration se trouve située au
1er Juin 1949.

En même temps que votre lettre du 29/9 nous
fournissant les noms de vos délégués à l'U.S.V.
Notre Comité directeur, à son tour, a
examiné de vos deux lettres, ainsi qu'en l'occurrence, il y a deux
semaines écoulées et qu'il conviendrait de procéder en premier lieu par
celle la plus importante, puisque nous sommes en principe d'accord com-
me vous le savez sur la seconde.

Nous ne voyons rien dans votre détermination
des conditions actuelles de prêt de votre stade que votre désir d'éclair-
cir un point qui nous paraît important et nous vous remercions de bien vouloir nous retourner
les cartes délivrées à vos premiers délégués pour que nous vous en
établissions de nouvelles à destination de votre commission à l'en-
tretien du stade.

Quelques mois restent maintenant à venir pour
l'utilisation de votre stade et notre Comité Directeur estime qu'il
serait préférable de faire tout de même un plus gros effort de représen-
tation à l'U.S.V. non pas par le nombre de vos délégués mais par une
personnalité représentative de votre Société.

Nous n'attendons pas par ce fait un gros paye-
ment de votre part : nous n'avons pas besoin de cela nous sommes en fait
vivement intéressés à l'utilisation du stade, ainsi qu'il est dit dans les
rapports que nous avons examinés et nous espérons que vous voudrez bien
de travail en commun dont le seul but est l'amélioration du Sport à